



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :

19/09/2025

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE

Etaient absents : Damien LECOMPTE –

Ont donné pouvoir : Marlène BACQUET à Alain COYOT – Pascal BENGIN à Jérôme MELI – Marie-Françoise DELLOUE à André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS à Floriane THIELAIN – Michel PETYT à Agnès PETYT.

Quorum : fixé à 10 membres présents, atteint

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG59

Numéro de la délibération : délibération 2025-033

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance statutaire. Il rappelle que la commune a mandaté le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG59 du 29/06/2023 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du CDG59 en date du 30 septembre 2024 ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence, le CDG59 a retenu comme prestataire CNP Assurances afin de couvrir les risques suivants :

- Décès
- Maternité/Paternité/Adoption
- Maladie ordinaire/Longue Maladie/Longue Durée
- Temps Partiel Thérapeutique
- CITIS

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Walincourt-Selvigny

- Au taux de cotisation de 6.55 %
- La franchise retenue est une **franchise de 30 jours consécutifs** en maladie ordinaire
- La commune souhaite garantir les risques financiers découlant de l'indisponibilité des agents relevant du régime général et affiliés à l'Ircantec au taux de 1.10 %.

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la commune.

Cette convention définit les interventions du CDG59 qui portent notamment sur :

- les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public,
- le suivi de l'exécution du contrat,
- un rôle d'information et de conseil,
- un rôle d'assistance dans la gestion des demandes de prestations.

La commune participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 6% de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG59.

Après examen et délibéré, **le conseil municipal DECIDE :**

- **D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord 2025-2028,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59,**
- **De signer la convention d'adhésion proposée par le CDG59.**

Résultat du vote : Unanimité : 18.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI.

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le 29/09/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>